



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

15 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA SUPERVISION BANCAIRE DE LA BCE PUBLIE SES PRIORITÉS PRUDENTIELLES POUR 2017

- Trois domaines de risque principaux demeurent au cœur des priorités en 2017 : les risques associés au modèle d'activité et à la rentabilité, le risque de crédit (les créances douteuses faisant l'objet d'une attention particulière) et la gestion des risques
- Les retombées du Brexit et de la concurrence exercée par le secteur des *fintechs* constituent de nouveaux points d'attention
- L'accent est également mis sur les activités externalisées par les banques et sur les risques associés

La Banque centrale européenne (BCE) a publié ce jour ses priorités 2017 en matière de supervision des banques importantes dans la zone euro. L'attention est portée avant tout sur les principaux risques auxquels les banques font face actuellement, comme la nécessité de s'adapter aux conditions financières, en lien avec l'atonie de la croissance économique dans la zone euro et les incertitudes géopolitiques, alors qu'elles doivent, dans le même temps, gérer leurs actifs en extinction. Par conséquent, la supervision bancaire de la BCE sera axée sur les risques associés aux modèles d'activité et à la rentabilité ainsi que sur le risque de crédit (en particulier les créances douteuses) et sur la gestion des risques. Ces priorités avaient déjà été définies pour 2016 mais, désormais, les autorités de surveillance se concentreront sur de nouveaux domaines propres à chaque risque.

« La supervision bancaire est une activité dynamique. Le monde qui nous entoure a changé, tout comme la sphère économique et réglementaire. Nous examinerons plus attentivement les conséquences pour les banques du Brexit, du secteur des *fintechs* et de leurs activités externalisées », a déclaré Madame Danièle Nouy, présidente du conseil de surveillance prudentielle de la BCE.

En outre, la BCE mettra davantage l'accent sur des catégories d'actifs spécifiques et adoptera une nouvelle approche, qui associe des éléments sur place et des éléments sur pièces, pour l'examen des prêts au secteur maritime, par exemple. Par ailleurs, les autorités de surveillance vont entreprendre un nouvel examen thématique pour faire le point sur les activités externalisées par les banques et examiner leur gestion des risques associés. Cet examen pourra prendre plus d'une année.

La BCE achèvera également plusieurs examens thématiques en cours, dont l'examen de l'incidence éventuelle de la norme internationale d'information financière 9 (IFRS 9) sur les banques et l'examen du respect par les banques des principes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire concernant l'agrégation des données sur le risque et la déclaration des risques. La nouvelle norme comptable IFRS 9 applicable aux instruments financiers entrera en vigueur en 2018.

Un examen ciblé des modèles internes est également en cours afin d'évaluer si les modèles internes au titre du pilier 1 sont utilisés de façon adéquate. Le pilier 1 se rapporte au montant minimum de fonds propres que les banques sont légalement tenues de détenir. L'examen porte sur les risques de crédit, de marché et de contrepartie pour lesquels des contrôles sur place spécifiques seront lancés au premier semestre 2017.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Uta Harnischfeger (tél. : +49 69 1344 632)

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455 • Courriel : media@ecb.europa.eu

Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.